

CHANTILLY MAGAZINE

LE MAGAZINE DE L'INFORMATION MUNICIPALE

#161

novembre-décembre 2023

WWW.VILLE-CHANTILLY.FR

CHANTILLY VILLE MEMBRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'AIRE CANTILIENNE

P. 2 / Actualités

Chantilly et sa vie de quartier

P. 4 & 5 / Sport

Il va y avoir du sport !

P. 6 / Social-Solidarité

Analyse des besoins sociaux : outil indispensable de la politique sociale menée par le CCAS

P. 7 / Urbanisme

Quelles autorisations ? pour quels travaux ?

P. 8 & 9 / Vie quotidienne

Les nouvelles modalités mises en place par la ville pour un entretien responsable et écologique des cimetières

P. 10 / Démocratie participative

Retour sur le Budget Participatif du Bois Saint-Denis

P. 12 & 13 / Stationnement

Stationnement : des changements en 2024

Bonnes fêtes à tous !

NOUS
CONTACTER

■ **Accueil Mairie**
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h. Le samedi matin de 8h30 à 12h. 11 avenue du Maréchal Joffre
Tél. 03 44 62 42 00

■ **Permanences du Maire**
Madame le Maire reçoit chaque samedi matin sans rendez-vous à la mairie de 9h30 à 10h30 ou sur rendez-vous en appelant son secrétariat au 03 44 62 42 11
Mail : maire@ville-chantilly.fr

■ **Permanences Finances**
Florence Woerth
Maire-Adjoint
Sur rendez-vous le samedi matin.
Mail : f.woerth@ville-chantilly.fr

■ **Permanences Urbanisme**
Frédéric Servelle
Maire-Adjoint
Sur rendez-vous le samedi matin.
Tél. : 03 44 62 70 50/54
Mail : urbanisme@ville-chantilly.fr

■ **Permanences Logement**
Bénédicte de Cacqueray,
Maire-Adjoint
Le 1^{er} samedi du mois de 9h30 à 11h.
Tél. : 03 44 62 42 23
Mail : logement@ville-chantilly.fr

■ **Services Techniques**
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
8 rue Emile Le Prat
Tél. 03 44 62 53 80

■ **Facebook**
[@villedechantillyofficiel](#)

■ **Instagram**
[@villedechantilly](#)

■ **Site internet**
www.ville-chantilly.fr

Permanences du Député
Eric Woerth
Tél. : 03 44 55 13 13
eric.woerth@orange.fr



Claude Van Lierde
Conseiller municipal délégué à la Vie des quartiers

Chantilly et sa vie de quartier

Les Cantiliens sont fiers de leur ville et aussi de leur quartier.

Le quartier de Verdun

Chaque quartier a ses particularités, son architecture. Construits dans les années 1960, les bâtiments de l'avenue de Verdun ont retrouvé leur passé ferroviaire grâce à une exposition permanente mise en place au cœur du quartier.

Auparavant, à l'emplacement même du site de Chantilly, se trouvait une gare de 12 voies, destinée à accueillir de nombreux parisiens attirés par le Jockey Club et le Prix de Diane.

Lors de l'inauguration de la rénovation urbaine du 22 mai 2014, la résidence ICF Habitat Nord-Est a été rebaptisée "Gare des Courses" en mémoire du passé.

"La Voie" des résidents de la Gare des Courses

Le lancement du Budget participatif a permis de saisir l'opportunité de louer un local au bailleur social ICF (l'ancienne Bibliothèque), de 120 mètres carrés, répartis en 3 salles, situé au rez-de-chaussée de la tour 3 avenue de Sylvie, totalement rénové.

Le local, va permettre de répondre aux besoins des habitants du quartier, ainsi de l'aide aux devoirs et des cours informatiques destinés aux Seniors seront mis en place en partenariat avec l'Association AGORA, d'autres animations pourront être organisées en fonction des possibilités.

Un club de pétanque Loisirs a été créé, une table de ping-pong et un but multisports ont été installés. Les Lycées Jean Rostand et La Forêt souhaitent organiser une friperie et réaliser un projet artistique commun.

L'ensemble de ces réalisations a pour objectif de recréer du lien social, d'animer le quartier, de mettre à disposition de nouveaux services améliorant la vie quotidienne.

La propreté du quartier : un souci permanent

La volonté de la municipalité de rendre chaque jour un environnement plus agréable, doit passer par des obligations responsables des résidents,

et passants ; chacun doit faire preuve de civisme. Les encombrants, doivent être déposés en déchetterie et non pas en dépôt sauvage, nuisant à l'image du quartier.

La ville, en accord avec ICF, va mettre en place une caméra de vidéosurveillance à hauteur du local des encombrants afin de garantir le respect de la propreté du quartier.

Le fonctionnement des PAV (point d'apport volontaire) doit tout autant être respecté.

Il fait bon vivre dans chaque quartier à Chantilly et les habitants sont fiers d'y résider.

Travaux du souterrain et du lycée

Les marches des escaliers du souterrain ont été entièrement refaites et, dans les prochains mois, l'éclairage et les murs seront restaurés à neuf.

Nous poursuivons également nos discussions avec la Région Hauts-de-France sur la rénovation et l'extension du gymnase du lycée qui pourra être mis à disposition des associations chantilliennes.

Enfin, les travaux de création d'un parking de 40 places dans le lycée, à destination des personnels, devraient commencer au premier trimestre 2024.



Table de ping-pong installée en 2023 dans le cadre du Budget Participatif



Chantilly Mag : Hôtel de Ville, 11 avenue du Maréchal Joffre, 60500 Chantilly - Tél. 03 44 62 42 00 - Fax. 03 44 62 42 59
Site : www.ville-chantilly.fr - Facebook : [villedechantillyofficiel](#) - Directeur de la publication : François Kern - Rédaction : Frédérique Tricot - Maquette magazine et photos : Service communication - Photo "Le mot du Maire" : ©CCAC - Photo de couverture : ©Nicole Vacher - Tirage : 8 000 exemplaires - Imprimeur : E. Grille (papier 100% recyclé, encre végétale) - Distribution : RT Media
Le journal municipal est consultable sur le site internet de la ville : www.ville-chantilly.fr

'' *Depuis le premier décembre la ville brille de mille lumières. Les nouvelles décorations de Noël, plus colorées, plus légères font échos aux boules colorées de notre traditionnel sapin de la place Omer Vallon* ''



Joyeux Noël à tous !

Il est bon de voir arriver la période de Noël avec les retrouvailles en famille ou avec des amis, les décors magiques ou encore les festivités organisées par la ville !

Pour autant, cette féerie n'occulte pas toujours la réalité parfois difficile que nous affrontons.

Vous avez déjà certainement remarqué une banderole installée sur le perron de la mairie. La municipalité a souhaité apporter son soutien aux otages Français.

Par ailleurs, je souhaite faire un nouveau point sur la situation des professionnels de santé à Chantilly.

C'est pour l'équipe municipale une préoccupation de tous les instants. En effet le départ en 2023 de trois médecins généralistes a suscité beaucoup d'inquiétude chez de nombreux Chantilliens, les laissant sans solution.

Nous nous sommes mobilisés. Nous avons établi un plan d'actions, pour attirer de nouveaux professionnels, dont vous trouverez le détail dans ce numéro.

Ainsi depuis le mois de septembre un médecin généraliste s'est installé dans des locaux municipaux. Il a d'ores et déjà pris en charge 500 familles de Chantilly. C'est une très bonne chose et nous lui souhaitons la bienvenue.

Aussi, grâce à ce plan basé sur une adaptation des loyers, deux nouveaux professionnels vont s'installer à Chantilly dès le mois de janvier 2024. Un médecin généraliste et une sage-femme viendront ainsi compléter l'offre de soin.

Vous le voyez, malgré le manque de médecins, qui reste un problème national, notre ville garde son attractivité. Mais nous devons rester mobilisés, et surtout responsables. Les rendez-vous pris doivent être honorés afin que chacun puisse avoir accès aux soins.

La nouvelle analyse des besoins sociaux qui est en cours permettra également de mettre en évidence les besoins en matière d'offre médicale. Cette analyse sera réalisée dans les semaines qui viennent et vous serez évidemment consultés. Les résultats seront utiles à l'équipe municipale pour adapter sa politique sociale.

Ensuite un autre sujet nous préoccupe depuis le premier janvier 2022 : l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires dans

les cimetières. Ainsi, il n'est plus possible d'utiliser des pesticides pour lutter contre les mauvaises herbes. Cette interdiction rend beaucoup plus difficile l'entretien, et ce malgré le professionnalisme et l'attention de l'agent responsable des lieux. Le désherbage se fait à la main à l'aide d'une houe maraichère, le travail est plus long et plus pénible.

En 2024 nous allons travailler sur une nouvelle organisation pour l'entretien du cimetière Bourillon et du cimetière Saint-Pierre.

Enfin une étude très précise réalisée en 2020 va nous permettre d'adapter nos pratiques et de réaliser les travaux utiles pour rendre les espaces plus accueillants. De plus, il faut distinguer les espaces publics, qui sont à la charge de la ville, et les espaces privés qui doivent être entretenus par les particuliers. Pouvoir honorer nos défunts dans un cadre agréable doit être notre objectif commun.

Enfin vous avez été destinataires du livret consacré aux fêtes de fin d'année. C'est un programme riche et joyeux que nous vous proposons !

Avec des nouveautés, comme une piste de luge en centre-ville, un nouveau carrousel entièrement gratuit pour petits et grands, un spectacle de magie et un arbre à vœux à la médiathèque qui permettront de finir en beauté cette année 2023.

Et depuis le premier décembre la ville brille de mille lumières. Les nouvelles décorations de Noël, plus colorées, plus légères font échos aux boules colorées de notre traditionnel sapin de la place Omer Vallon. Chacun a mis du cœur pour concevoir ce programme et choisir ces nouvelles décorations. Notre équipe souhaite vous offrir de la joie et du réconfort.

Si vous êtes seuls, un dîner fraternel est organisé par la paroisse le 25 décembre, salle du Bouteiller. Alors n'hésitez à vous faire connaître pour y participer dans une ambiance solidaire et chaleureuse.

Je vous invite également, à nous retrouver le samedi 13 janvier à 19h à l'hippodrome de Chantilly pour la traditionnelle cérémonie des vœux du Maire.

Je vous souhaite un joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année, en famille ou entre amis.

Isabelle Wojtowicz
Maire de Chantilly



Hubert Salaün
Maire-Adjoint chargé de la Jeunesse et des Sports

Il va y avoir du sport !

Les Jeux Olympiques 2024 nous offrent l'occasion de revenir sur l'histoire du sport moderne en France, passe-temps autrefois élitaire devenu éminemment populaire et fédérateur. La ville de Chantilly, par l'action des conseils municipaux successifs et de son tissu associatif, s'inscrit naturellement dans cette histoire. Revenons sur ceux qui ont fait, et font toujours, le sport à Chantilly, à commencer par les plus anciens groupements sportifs.

La 1^{ère} Compagnie d'Arc de Chantilly

Si les origines du tir à l'arc sont très lointaines, c'est en 1730 que l'on trouve les premières traces de la 1^{ère} compagnie d'arc de Chantilly, créée sous l'impulsion de Louis Joseph de Bourbon-Condé, dernier prince de Condé. Elle est donc la plus ancienne société sportive de Chantilly et l'une des plus anciennes compagnies d'arc de France.

C'est d'abord sur la pelouse du château, entre la route pavée et la chapelle Sainte-Croix (actuelle mère Marie), que se réunissent les archers de Chantilly. En 1876, en vue d'agrandir le champ de courses, le duc d'Aumale décide d'aménager un jeu d'arc au bois Bourillon dont la salle d'armes est visible depuis la petite pelouse. En raison des valeurs portées par l'archerie traditionnelle, le Duc soutiendra toute sa vie la compagnie d'arc et prévoira même le versement d'une rente annuelle dans son testament !

Le jeu d'arc de Chantilly présente une architecture remarquable : la salle d'armes est centrale et entourée de deux pas de tir dans le prolongement l'un de l'autre. Les gardes centrales sont en maçonnerie et leur hauteur montre la courbe balistique de flèches tirées par des arcs anciens, relativement peu puissants. L'ensemble a été restauré en 2001 grâce au soutien du Prince l'Aga Khan. La compagnie compte actuellement un vingtaine d'archers.

Quelle différence entre « compagnie » et « club » ? L'activité d'une compagnie repose sur le respect d'un ensemble de règles et la pratique de tirs traditionnels notamment le « Beursault ». La pratique en club est moins codifiée. Une compagnie s'engage à léguer les valeurs de fraternité, respect, solidarité, courtoisie et honneur. La compagnie d'arc de Chantilly préserve donc l'archerie traditionnelle, ancrée dans l'histoire Picarde. Mais cela n'empêche pas des championnes comme Françoise Perrinel (championne du monde en tir à l'arc 3D en 2005) ou encore Sophie Dodémont (médaillée de bronze sur l'épreuve par équipe féminine avec Bérengère Schuh et Virginie Arnold aux JO de Pékin en 2008) de venir s'entraîner aux côtés des archers chantiliens !



La généralisation du sport avec le Groupe Athlétique et Sportif de Chantilly

A la fin de la Première Guerre Mondiale, la France constate que ses soldats sont plus affaiblis que les américains dont le sport et la performance font partie intégrantes de l'éducation. On encourage donc la pratique sportive, tant chez les garçons que chez les filles, pour garantir une bonne santé et favoriser la robustesse des jeunes.

Dès 1919 est fondé le Groupe Athlétique et Sportif de Chantilly (GASC), héritier du patronage Saint-Louis. A ses débuts, le GASC pratique le football avant de se diriger vers le basket et la gymnastique garçons et filles. Les sportifs s'entraînent à l'époque au Petit Val, lieu-dit situé à la frontière de Chantilly et Gouvieux, à proximité du parc des Fontaines. Les deux sports rencontrent un grand succès et les équipes deviennent rapidement les meilleures de l'Oise.



Dans les années 50, le groupe ouvre une section Tennis qui rencontre à son tour un vif succès. Le nombre de joueurs devenant plus important que l'ensemble du GASC, le tennis devient le Chantilly-Tennis-Club, association avec ses propres statuts, en 1973. Cet engouement conduit le Maire, François Prader, a trouvé un autre lieu que le Petit Val, trop petit pour accueillir tous les joueurs. L'emplacement choisi se trouve sur des parcelles à proximité de la Nonette. En 1977, ouvrent les sections tennis de table, escrime et arts martiaux. Le catalogue s'enrichira jusqu'à nos jours.

Le football : de l'Angleterre à l'US Chantilly

Tout commence au retour d'une sortie de chasse, en 1833, lorsqu'un groupe de veneurs anglophiles décident d'improviser une course à cheval entre la forêt et les grandes écuries. Ce petit jeu entre amis marque un tournant pour Chantilly avec l'arrivée des courses et l'aménagement de l'hippodrome qui participent au rayonnement de la ville. Avec le développement de l'activité hippique, s'installe à Chantilly une importante communauté anglaise : entraîneurs et lads emménagent avec leur famille. Ils apportent avec eux un sport déjà expérimenté en Angleterre : le football. La France s'inspire des pratiques anglaises et les français s'initient de plus en plus à ce nouveau sport. Faute de finances (les tenues coûtent chers) et de temps, le football, comme beaucoup de sports, reste réservé à une classe sociale aisée.

Vers 1900, les Cantiliens, au contact des Anglais alors très nombreux en ville, prennent l'habitude de se retrouver tous les dimanches à proximité de la chapelle de la Mère Marie pour s'entraîner et apprendre les règles du football. William Spencer, dirigeant de l'US Chantilly dans les années 1960, nous a laissé de précieux témoignages sur les débuts du futur club.

« Les buts étaient faits de baliveaux taillés clandestinement en forêt et réunis à hauteur approximative par des bandes de calicot. De tenue !... Il n'en était pas question. Pantalons retroussés à mi-mollets, chaussures souvent cloutées (ce qui n'arrangeait ni les ballons ni les tibias), chandails multicolores et même gilets variés dont souvent une des poches laissait sortir la traditionnelle chaîne de montre. On ignorait encore l'arbitre. (...) Toutefois, on s'organisait.

De temps en temps, on voyait apparaître une nouvelle paire de chaussures (des vraies), faites pour le football, aux pieds de nos lascars ; sur d'autres de longs shorts blancs ou noirs, même gris ou marrons, en toile, coton ou laine, suivant le morceau de tissu que la maman avait pu récupérer, ou le pantalon usagé dont elle avait coupé le bas des jambes ; tenue qui serait comique de nos jours ; qu'importe, pourvu qu'on joue ! Et petit à petit, on s'équipait. »

A l'époque, il existe déjà un club : le Chantilly-football-club qui ne perdure pas et dont nous ne trouvons pas de traces. Mais ce club est doté de moyens financiers et organise des rencontres devant un public nombreux sur la petite pelouse. Ces rencontres créent une ambiance, une dynamique dont s'emparent nos fervents adeptes de la Mère Marie pour créer, en 1902, l'Union Sportive de Chantilly. L'équipe est surnommée « les jockeys », en raison du gabarit des joueurs ou encore « les verts et rouges », référence aux couleurs de leur tenue, enfin adaptée !

Au club de foot se sont ajoutées les sections de volley-ball en 1945, d'athlétisme en 1954, de rugby en 1966 ou encore de cyclisme en 1973.



Fred Aston donnant le coup d'envoi du match US/FC Assened (Belgique) en 1939. Fred Aston est le premier joueur de l'US Chantilly à devenir footballeur professionnel en intégrant le Red Star. Il est sélectionné en équipe de France de 1934 à 1946 et joue en coupe du Monde en 1934 et 1938.

Il est difficile de proposer ici un historique exhaustif qui rend hommage à l'ensemble des associations sportives chantilliennes, à leurs champions et à leurs exploits. Nous nous sommes donc concentrés sur les trois associations historiques, dont les sections sont parfois devenues club, qui existent toujours et contribuent à ancrer le sport dans le quotidien des habitants en offrant une diversité de sports pour petits et grands.

>>> Si vous souhaitez en savoir plus sur l'histoire du sport à Chantilly, rendez-vous aux visites du service Ville d'Art et d'Histoire.



Bénédicte de Cacqueray
Maire-Adjointe chargée des Affaires Sociales et du Logement

Analyse des Besoins Sociaux : outil indispensable de la politique sociale menée par le CCAS



Les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont chargés d'une mission importante : celle de déterminer les besoins réels de leur population.

L'objectif ? Permettre à la commune de réajuster sa politique sociale en s'appuyant sur les résultats issus de l'analyse des besoins sociaux (ABS).

Le dernier à Chantilly date de 2014.

Les besoins sociaux se définissent comme étant les besoins collectifs d'une population hétérogène (familles, personnes âgées, jeunes, handicapés...) auxquels les élus doivent apporter des réponses et des solutions concrètes.

Il peut s'agir, par exemple, de simplifier les gardes d'enfants en ouvrant des structures dédiées à la petite enfance (crèches, garderies...), d'adapter l'offre de logement en fonction de la typologie des familles, de faciliter la mobilité sur le territoire en multipliant les transports en commun, de créer des services à la personne pour les seniors...

L'analyse des besoins sociaux est un dispositif visant à concevoir un plan d'action sociale susceptible de répondre aux besoins de la population dont le CCAS a la charge et d'anticiper les attentes des citoyens.

Cette ABS démarre avec un état des lieux de l'existant permettant d'évaluer l'efficacité des solutions sociales apportées par le

passé ainsi que leur utilité à l'instant T. Elle permet ainsi de réajuster les politiques sociales et de mettre en place des actions sociales pertinentes.

Le CCAS de Chantilly a récemment décidé la réalisation d'une Analyse des Besoins Sociaux.

Les objectifs de la démarche sont les suivants et sont réalisés en 4 phases :

- disposer d'un diagnostic récent de territoire solide, partagé et concerté avec les habitants,

- comprendre les besoins actuels de la population du territoire,

- identifier les enjeux et les axes d'amélioration.

Cette démarche est effectuée sous l'égide d'un Comité de pilotage.

Phase 1 : L'analyse sociale de la population, par l'analyse des données quantitatives

Un large panel de documents et de données statistiques existantes sont analysés afin de comprendre et de préparer les études qualitatives qui vont suivre. L'analyse statistique porte sur des données globales.

Phase 2 : L'analyse de l'offre à destination des habitants

Le travail de la phase 1 est complété par la réalisation d'entretiens avec des acteurs et professionnels clés du territoire. L'objectif est d'approfondir les thématiques jugées prioritaires par le comité de pilotage :

seniors, enfance, jeunesse, santé, précarité et niveaux de vie, logement, le "vivre-ensemble" et le lien social, ainsi que l'accès au numérique et la mobilité, qui sont des sujets transversaux.

Phase 3 : L'analyse des besoins de la population

Dans un troisième temps, une analyse plus précise des besoins des habitants va être menée. Il est important d'aller à la rencontre de ceux qui sont directement impactés par cette démarche : les habitants.

Des micros-trottoirs auront lieu au sein des structures accueillant du public et/ou des usagers. Une réunion de concertation sera proposée, ainsi qu'une enquête sous forme de questionnaire sera diffusée massivement via différents canaux (papier et numérique). L'objectif étant de valider les éléments recueillis à l'occasion des phases précédentes de l'étude.

Phase 4 : Imaginer l'avenir

Enfin, un livret complet sera rédigé après la collecte, le recueil et de l'analyse des données reprenant l'ensemble des conclusions du rapport du diagnostic. Il contiendra également l'ensemble des préconisations. Celles-ci permettront au CCAS de mener une politique sociale plus proche des attentes des habitants de la ville de Chantilly.

La restitution de cette Analyse des Besoins Sociaux est prévue pour février/mars 2024.



Frédéric Servelle
Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme et de l'Environnement

Quelles autorisations ? Pour quels travaux ?

Construire, agrandir, modifier une construction nécessite une autorisation d'urbanisme. Celle-ci permet à la commune de vérifier que les travaux sont conformes au Plan Local d'Urbanisme approuvé le 1er mars 2017. Cette vérification est nécessaire de par la loi et indispensable à la préservation du cadre de vie de Chantilly.

Il est donc indispensable que chaque projet fasse l'objet du dépôt d'une demande d'urbanisme qui, en fonction de la nature des travaux et de la localisation, se formalise par :

- Certificat d'urbanisme (CU)
- Déclaration préalable de travaux (DP)
- Permis de construire/Permis de construire pour maison individuelle
- Permis d'aménager
- Permis de démolir

L'ensemble des documents CERFA sont disponibles sur :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

Où déposer la demande ?

La demande ou la déclaration doit être adressée à la mairie de la commune où se situe le terrain. Le récépissé qui vous sera remis vous précisera les délais de base d'instruction.

Vous pouvez également déposer vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous format numérique en vous connectant sur le site dédié du GNAU (Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme, <https://gnau36.operis.fr/pnroise/gnau/#/>). Ce dispositif vous permet de formuler votre demande en ligne et de télécharger/téléverser les pièces justificatives à chaque étape du dossier et de suivre son instruction.

Comment constituer le dossier de demande ?

Pour que votre dossier soit complet, le formulaire doit être soigneusement rempli et le dossier doit comporter les pièces figurant dans le bordereau de pièces à joindre.

NB : votre dossier sera examiné sur la foi des déclarations et des documents que vous fournissez. En cas de fausse déclaration, vous vous exposez à une annulation de la décision et à des sanctions pénales.

Quelle est le délai de réponse ?

Le délai d'instruction est de :

- 3 mois pour les permis de construire ou d'aménager ;
- 2 mois pour les permis de construire pour une maison individuelle et permis de démolir ;
- 1 mois pour les déclarations préalables de travaux.

A Chantilly, compte tenu de la présence de nombreux monuments historiques, le délai d'instruction est majoré de 1 à 2 mois (consultation des services de l'Architecte des Bâtiments de France), vous en serez informé dans le mois qui suit le dépôt de votre demande en mairie.

L'autorisation administrative est délivrée sous réserve du droit des tiers. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par



la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis respecte les règles d'urbanisme.

Quelle est la durée de validité ?

Le permis ou la décision de non-opposition à une déclaration préalable est périmé si les travaux ne sont pas entrepris dans le délai de 3 ans à compter de sa notification. Toutefois, le permis ou la décision de non-opposition à une déclaration préalable peuvent être prorogés deux fois d'une année, sur demande du bénéficiaire au moins deux mois avant l'expiration du délai de validité.

Quelle formalité devez-vous accomplir une fois que les travaux sont terminés ?

Lorsque les travaux sont terminés, le bénéficiaire de l'autorisation adresse par courrier ou par voie dématérialisée une déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (cerfa n°13408)

Pour la réussite de vos projets, il est recommandé, avant le dépôt de toute demande d'urbanisme, de prendre rendez-vous auprès du service urbanisme afin d'apporter les ajustements nécessaires aux dossiers et permettre ainsi la réduction des délais d'instruction.
Contact : 03 44 62 70 50, courriel : urbanisme@ville-chantilly.fr



François Kern
Premier Adjoint au Maire

Les nouvelles modalités mises en place par la ville pour un entretien responsable et écologique des cimetières

Conçu comme un espace public où l'on inhume les personnes décédées, le cimetière et les sépultures supposent d'être entretenus. Usure due au temps et à l'usage quotidien du lieu, exposition aux intempéries, souci de modernisation, cet espace public doit faire l'objet d'un soin constant, à la fois par respect des morts et de leurs proches, mais aussi pour des obligations d'hygiène, de sécurité et d'accessibilité. Que recouvre exactement la notion d'entretien ? Qui doit s'en charger ? Quel est le rôle des institutions ? Quelle part revient aux particuliers qui possèdent une concession ? Dans ce cadre, il faut distinguer la prise en charge de la tombe et celle de l'espace du cimetière.



L'entretien des concessions

Selon le règlement des cimetières mis en place par les municipalités, "le concessionnaire doit conserver la concession en bon état de propreté et d'entretien". Cela suppose l'entretien des tombes en état de propreté ; elles doivent régulièrement être nettoyées des souillures multiples, de terre, de pluie, des feuilles et des fleurs mortes. Il faut également veiller à la solidité de la sépulture, envisager des travaux en cas de faille de la dalle, si la stèle s'est brisée, si les joints d'étanchéité sont usés etc...

Il revient donc aux concessionnaires ou à leurs familles de régulièrement faire le point sur l'état du monument funéraire. Ce point ne doit pas être négligé ; en vertu de l'article L2223-17 du code général des collectivités territoriales, une concession abandonnée peut être reprise par la mairie après constat officiel de l'abandon et au terme d'une démarche administrative. De plus si les autorités constatent des altérations ou des malfaçons qui mettent en péril la sécurité des usagers, elles en avertissent les concessionnaires afin qu'ils procèdent aux réparations.

L'entretien des installations

En dehors des concessions proprement dites, le reste du cimetière est pris en charge par la municipalité.

En effet, comme l'indique l'article L. 2213-9 du code général des collectivités territoriales :

Sont soumis au pouvoir de police du maire le mode de transport des personnes décédées, le maintien de l'ordre et de la décence dans les cimetières, les inhumations et les exhumations, sans qu'il soit permis d'établir des distinctions ou des prescriptions particulières à raison des croyances ou du culte du défunt ou des circonstances qui ont accompagné sa mort.

Cela implique :

- le bon déroulement du fonctionnement du cimetière,
- la maintenance des installations qui s'y trouvent, le déblayage des ordures,
- ainsi que les éventuels aménagements et extensions à pratiquer (agrandissement du périmètre, installation d'un espace cinéraire).

Sont ainsi concernés :

- les voies d'accès,
- les réseaux d'alimentation en eau,
- les bâtiments,
- la clôture etc.

Le soin apporté aux espaces verts et aux plantations est très important, afin d'éviter la chute de branches ou l'éventration de caveaux par d'éventuelles racines d'arbres.

La municipalité intervient par ailleurs lorsqu'il s'agit de reprendre une concession en état d'abandon ou non renouvelée.

Pourquoi un entretien des cimetières sans pesticides ?

Afin de répondre aux exigences de la loi du 1^{er} juillet 2022, la ville de Chantilly n'utilise plus de produits phytosanitaires (pesticides et désherbants) dans les cimetières.

Malgré le travail de l'agent en charge de l'entretien des cimetières, de nombreuses herbes sont apparues dans les allées et sur les tombes. La proximité de la forêt, tant au cimetière Bourillon que Saint-Pierre n'a fait qu'accentuer cet état en facilitant la dissémination des graines et la pousse des arbres.

Le développement de la végétation a fait naître un sentiment d'abandon chez certaines familles de défunts.

Il n'en est rien !

Le recours à des modes d'entretien alternatifs sans pesticide ne va pas supprimer l'entretien des sites mais en modifier progressivement l'aspect.

L'arrêt des pesticides nécessite d'accepter de changer notre regard et considérer la présence du végétal comme le résultat voulu d'une nouvelle gestion.

Accepter l'herbe, c'est protéger notre environnement et notre santé, donc notre futur.

Nous attirons votre attention sur le fait que la Ville n'est pas autorisée à nettoyer les sépultures car elles sont assimilées à des propriétés privées. Seul l'entretien des allées est à notre charge.

Pour nous aider et participer à cet effort écologique, privilégiez l'entretien régulier de votre sépulture à l'aide de produits naturels.

Comme à la maison, les déchets de cimetière se trient !

Le tri sélectif dans les cimetières

Les cimetières de Chantilly sont équipés de bacs gris, jaunes et verts invitant les citoyens à trier les déchets issus de la décoration et de l'ornement des tombes.

Le tri sélectif relève des usagers.

Horaires d'ouverture des cimetières

Du 1^{er} novembre au 31 mars : 8h – 17h

Du 1^{er} avril au 31 octobre : 7h30 – 19h

Contact

Tél : 03 44 62 42 00

Mail : administrationgenerale@ville-chantilly.fr

Les consignes de tri dans les cimetières

Les parpaings, plaques de plâtre, tailles de végétaux et autres gros cartons doivent impérativement être amenés en déchetterie.

Les déchets verts

Les déchets verts sont à déposer dans la poubelle verte dédiée. Il convient alors de bien séparer les déchets végétaux des pots et autres contenants et de les déposer dans chacun des bacs affectés à cet usage.

Mélangés aux déchets verts de la commune, ceux-ci seront transformés en compost :

- végétaux,
- fleurs et feuilles fanées,
- terreau...

Les déchets recyclables

Les emballages, plastiques et autres papiers déposés dans les bacs jaunes entreront dans le circuit de recyclage, géré par la Communauté de Communes de l'Aire cantillienne :

- emballages,
- plastiques,
- cartons,
- pots en plastique,
- films transparents...

Le tout venant

Tout ce qui ne se trie pas est à déposer dans les bacs gris.

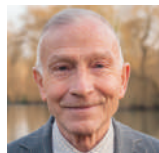
- fleurs artificielles,
- lingettes,
- masques...

Parce que chaque petit geste à son importance, nous vous remercions par avance de contribuer à cet effort environnemental.

INVESTISSEMENT 2023

Chaque année, la ville consacre 5 000 € de crédits d'investissement à la restauration d'un monument funéraire ayant un intérêt communal et architectural. Cette année, le monument aux morts de 1870 bénéficiera de ce budget et fera l'objet d'une réfection après les cérémonies du 11 novembre.





Claude Van Lierde
Conseiller municipal délégué à la Vie des quartiers

Retour sur le Budget Participatif du Bois Saint-Denis



La municipalité a lancé en 2021 son premier Budget Participatif. Son but, rassembler les habitants d'un même quartier afin d'échanger sur la vie quotidienne, pour que chacun puisse exprimer ses besoins, pour trouver ensemble des pistes d'améliorations, pour se projeter dans le futur de son quartier. Ce dispositif, véritable outil pédagogique, permet aux habitants de proposer, choisir et réaliser des projets d'intérêt général pour leur quartier.

Joli succès, auquel les habitants du quartier des "Hauts de Chantilly", du quartier de la "Résidence Gare des Courses, quartier de Verdun" et du bois Saint-Denis ont répondu avec enthousiasme ! Les sujets ne manquaient pas et chacun a pu échanger. Pour chaque édition, la ville alloue un budget de 30 000 € dont 10 000 € en fonctionnement et 20 000 € en investissement.

Pour qui ? Toute personne habitant le quartier. Les projets sont émis à titre individuel dans la limite d'un projet par habitant. Les projets collectifs issus d'associations ou de groupes d'habitants sont possibles mais doivent être proposés par un référent unique.

Pour quels types de projets ? Un projet peut concerner tous les aspects de la vie mais il doit répondre à plusieurs critères pour être accepté, examiné et retenu. Il peut porter sur différentes thématiques et doit : présenter un intérêt général et à visée collective, relever des compétences municipales, ne pas engendrer de coûts de fonctionnements importants, être techniquement et juridiquement réalisable.

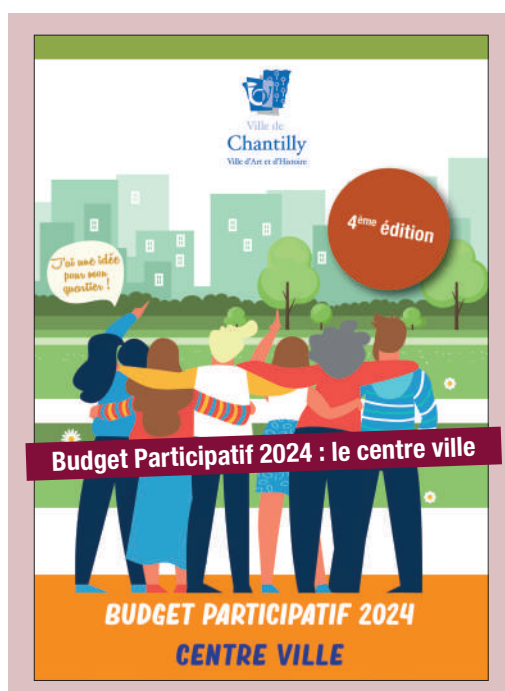
Qui sélectionne les projets ? Un jury composé d'élus et d'habitants du quartier.

Réalisations des projets de 2021 et 2022 des quartiers des Hauts de Chantilly et de la "Résidence Gare des Courses, quartier de Verdun"

- . Création de la maison du vélo
- . Installation d'une table multi-jeux
- . Création d'un nouveau Club de pétanque
- . Implantation d'une aire de fitness connectée
- . Plantation d'un verger pédagogique
- . Location par la ville de l'ancienne bibliothèque du quartier de Verdun pour une mise à disposition des associations
- . Installation d'une table de Ping pong
- . Création d'un Éco Parc
- . Création d'un Club de pétanque Loisirs
- . Cours d'informatique pour les seniors
- . Aide aux devoirs

Zoom sur les réalisations des projets du Bois Saint-Denis en 2023

- . Création de la fête des Tilleuls
- . Installation d'une borne de réparation de vélos
- . Création et installation d'une boîte à dons
- . Exposition urbaine de photos historiques du Bois Saint-Denis
- . Edition d'une brochure sur l'histoire du quartier



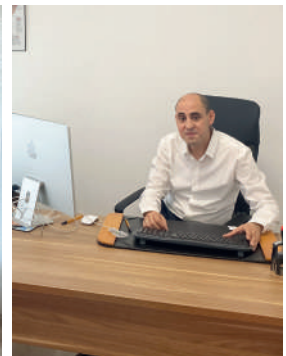


Bénédicte de Cacqueray
Maire-Adjoint chargée des Affaires Sociales et du Logement

Un vrai plan d'actions pour l'accueil de nouveaux professionnels de santé à Chantilly



Docteur EL BAKKALI, cabinet 21 allée du Valois



Chantilly est un territoire attractif qui attire régulièrement des professionnels de santé et qui récemment a vu s'installer plusieurs praticiens : généraliste, pneumologue, gynécologue, des dentistes et va accueillir prochainement un cabinet de radiologie.

Avec une densité de médecins généralistes libéraux supérieure aux moyennes de référence de 1 médecin pour 1200 habitants (1 pour 1300 hab. en France en 2021), la ville de Chantilly pourrait apparaître comme favorisée par rapport à d'autres territoires, notamment ruraux, du département de l'Oise.

Cependant, la France connaît une évolution de la pratique de la médecine avec de nouvelles façons d'exercer ; le regroupement dans des structures communes, le développement du salariat chez les praticiens, ainsi que des amplitudes horaires d'exercice plus maîtrisées. En parallèle, le recours à la médecine de ville et de proximité a connu une augmentation significative, en raison notamment d'un système de prévention plus efficace et d'une population nationale qui a tendance à vieillir. La nécessité d'être suivi par un médecin traitant désigné, pour une meilleure prise en charge des frais médicaux accentue cette demande.

À l'heure actuelle, les nouvelles générations de médecins généralistes sortant de l'université ne sont pas assez nombreuses pour compenser ce manque. Cette situation est notamment dû au numerus clausus, dont le retrait en 2021, a été une grande avancée, mais ne permet pas de combler ce déficit avant 2030.

Pour les patients, ceci se traduit par des difficultés croissantes à trouver un médecin traitant, et ceux qui en disposent voient les délais d'attente s'allonger pour l'obtention d'un rendez-vous et les consultations urgentes sont parfois impossibles.

Même si de nouvelles formes de services apparaissent -des pharmaciens qui ont plus de latitude pour délivrer certains antibiotiques et dont 2 disposent de cabine de téléconsultation, des applications mobiles de télémedecine, un accueil non programmé et de nombreux services à la Clinique des Jockeys -tout cela ne peut remplacer le recours à un médecin traitant.

Les départs récents de médecins généralistes pour raison familiale et

retraite, ont fragilisé cet équilibre à court et moyen terme engendrant une dégradation de l'accès aux soins pour tous et présentant le risque de s'accroître sans action de la collectivité.

Aussi, la Ville de Chantilly a souhaité mettre en œuvre une politique d'accès aux soins sur son territoire.

En présentant un cadre visant à structurer les propositions à faire aux personnels de santé par :

- l'accès à la location de différents locaux dont elle dispose à des tarifs similaires pour tous les praticiens : le cabinet médical avenue Victor Hugo (comprenant 5 cabinets), les locaux de l'ancienne médecine scolaire récemment libérés et rénovés au Coq Chantant, ainsi que des locaux avenue de Verdun.

- des conditions tarifaires favorisant l'installation et la constitution d'une patientèle, avec un loyer mensuel attractif, progressif permettant aux praticiens de s'installer dans les meilleures conditions. La première année, le loyer mensuel subissant une minoration, de 50% les six premiers mois et de 25% les 6 mois suivants.

- la mise en place d'un groupe de réflexion avec de jeunes médecins et/ou étudiants en médecine, visant à travailler sur un plan d'amélioration de l'attractivité du territoire pour l'installation de médecins, en lien avec l'Agence Régionale de Santé et la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé locale.

Cette délibération, prise en Conseil municipal, a d'ores et déjà facilité l'installation de deux médecins généralistes et d'une sage-femme. Le premier exerce depuis mi-septembre dans le quartier Nord, dans le local de l'ancienne médecine scolaire, rénové et aménagé pour l'accueillir. Celui-ci a pu prendre en charge plus de 500 familles de la ville sans médecin traitant. Un deuxième médecin généraliste et une sage-femme s'installeront dans le pôle médical début janvier. Plusieurs rencontres avec de jeunes médecins ont eu lieu, et la venue de praticiens supplémentaires reste une priorité pour la ville.

Cependant, les médecins présents dans la commune, s'inquiètent du nombre de rendez-vous non honorés, par des patients indécis, qui bloquent des créneaux chez des praticiens, qui permettraient d'absorber près de 20% de patientèle supplémentaire.



François Kern
Premier Adjoint au Maire chargé de la Sécurité

Stationnement : des changements en 2024

Le stationnement payant à Chantilly permet de financer la Desserte Urbaine Cantilienne : « un sens » donné à la mobilité, au service public et au développement durable. Ce service gratuit de transport en commun pour tous les usagers Cantiliens ou non, traverse la ville de Chantilly du nord au sud en desservant la gare de Chantilly – Gouvieux, deuxième gare de Picardie en nombre de voyageurs quotidiens. Le DUC a parcouru en 2022, 133 208 kms et 363 424 personnes sont montées à bord.



Aujourd'hui, Chantilly compte 4275 places de stationnement (hormis les places de stationnement sur parkings EFFIA à la gare).

- 2161 places payantes,
- 43 places en zone bleue,
- 72 places personnes handicapées,
- 14 places véhicules électriques en chargement,
- 16 places "arrêts minute".

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES TARIFS

Zone Rouge ZR		Zone Jaune ZJ		Zone Rouge ZR1		Zone orange Z01, 2 et 3	
max 3h		max 5h		max 30 min		max 3h	
Durée	Tarifs	Durée	Tarifs	Durée	Tarifs	Durée	Tarifs
1h gratuite 1 fois par jour (ou 2x 30 min)		1h gratuite 1 fois par jour (ou 2x 30 min)		pas de temps gratuit		1h gratuite 1 fois par jour (ou 2x 30 min)	
15 min	0,30€	15 min	0,30€	30 min	1€	15 min	0,30€
30 min	0,60€	30 min	0,60€	>30 min	33€	30 min	0,60€
45 min	0,80€	45 min	0,80€			45 min	0,80€
1h	1,30€	1h	1,30€			1h	1,30€
2h	2,60€	2h	2,60€			2h	2,60€
>2h	33€	4h	5,60€			>2h	33€
		>4h	33€				

MODIFICATION DES ZONES À COMPTER DE JANVIER 2024

Zone Rouge

Rue du Connétable, avenue du Maréchal Joffre (entre les rues de Gouvieux et de l'Embarcadère), rues de Creil, des Otages, de Gouvieux, Herlin, place Maurice Versepuy, Victor Hugo, parking de la Poste, place Omer Vallon → pas d'abonnement.

Sous-zone rouge1 : place de la gare. Pas d'abonnement.

Zone Orange

- ZO 1 : parking de Manse, parking quai de la Canardière Est, rue quai de la canardière, rue André, avenue Aumont, rue d'Orgemont, avenue de Berteux, rue de l'Embarcadère, parking du Réservoir, parking Saint-Laurent → abonnements PRO/RES,

- ZO 2 : avenues de Verdun et de Sylvie → abonnements PRO/RES,

- ZO 3 : rues de la Machine, de l'Hôpital, Saint-Laurent → abonnements RES.

Zone Jaune

-Boulevard de la Libération, rue d'Aumale, avenue Joffre (rond-point de Sylvie à la rue de l'Embarcadère) → abonnements PRO/RES,

-Parkings des Vans et Maison forestière → abonnement PRO/EXT.

Stationnement occasionnel (tarifs et durée selon la zone)

-1 zone rouge : durée maximale du stationnement limitée à 3h, et une sous zone place de la gare, durée maximale du stationnement limitée à 30 minutes

-1 zone orange : scindée en 3 sous zones de plage horaire, durée maximale du stationnement limitée à 3h ; possibilités abonnements résidents et professionnels

-1 zone jaune : durée maximale du stationnement limitée à 5h ; possibilités abonnements résidents et professionnels.

ABONNEMENTS

Résidents : 20€/mois

Professionnels : 30€/mois

Tarifs sociaux : 15€/an

Extérieurs usagers de la gare : 50€/mois

Forfait Post Stationnement : 33 €

Pour prendre un abonnement :

- à l'horodateur,

- en ligne sur le site : jemegare.fr/chantilly

Accueil à la maison du stationnement EFFIA

1bis rue Roger Herlin

Du lundi au samedi de 7h à 13h



Parkings EFFIA de la gare : abonnements gérés directement par EFFIA, 760 places réparties en 5 parkings.



■ Naissances

Sofia STANOJEVIC	22 oct.
Marcus MOYON	27 oct.

■ Mariages

Marc BERTOLINI et Véronique TRAUÉ	8 sept.
Hector BURGAN et Victoria JUNG	16 sept.
Dylan THORNTON et Emma MACKINTOSH	16 sept.
Guillaume MAJSTRUK et Cindy LJUBETIC	20 sept.
Michael THÉPAULT et Sibylle MONTEIRO	23 sept.
Nicolas BARBET et Mina SABIL	30 sept.
Ian CURD et Fanny DORANGEVILLE	30 sept.
Romain GOUSSEAU et Sonia AMMAR	17 oct.
Charles MORAND et Julie AVIZOU	14 oct.
David SAROUILLE et Emilie LAFFAY	21 oct.
Adam EL MARAQ et Ilham KAFFOUDA KHALI	21 oct.
Gary ROCHET et Ana Isabel FERNANDEZ SAAVEDRA	24 oct.

■ Décès

Marie-Rose GARNIER veuve BUSTEAU (59 ans)	1 sept.
Eric CHARIER (81 ans)	3 sept.
Marie-Joséphine BOUVART épouse BAYET (83 ans)	3 sept.
Nicole THIEBAUD (86 ans)	7 sept.
Gilbert MARCAIGNE (91 ans)	11 sept.
Christian FRANÇOIS (95 ans)	11 sept.
Josette CHAPOTOT veuve GARDES (82 ans)	12 sept.
Kirsti HAUTALA veuve BORGNE (81 ans)	19 sept.
Andrée DELPORTE (101 ans)	19 sept.
Hervé BONNET (68 ans)	19 sept.
Jean GATTEGNO (89 ans)	20 sept.
Dominique VERVIN épouse CORNER (69 ans)	23 sept.
Raymonde SAINTY veuve HEKIMIAN (95 ans)	23 sept.
Jean-Luc LAVALLÉE (70 ans)	25 sept.
AMOUROUX Colette veuve DEVIS (99 ans)	2 oct.
JÉGO Robert (93 ans)	6 oct.
CÉNÉPART Ginette veuve DUPUIS (84 ans)	11 oct.
LAMART Joëlle veuve ARRIGONI (77 ans)	12 oct.
BUREL Jean-Pierre (75 ans)	20 oct.
FAUCHEUX Colette veuve LAVOREL (93 ans)	21 oct.
PRAT Etienne (90 ans)	30 oct.



Hubert Salaün
Maire-Adjoint chargé de la Jeunesse et des Sports

C'est parti pour un nouveau Défi !

Le Défi Jeunes est devenu une tradition à Chantilly depuis 14 ans. Chaque fois les jeunes cantiliens sont au rendez-vous et montrent combien on peut leur faire confiance et croire en eux. Raviver l'intérêt des jeunes pour l'aventure et l'effort, développer chez eux des valeurs de coopération, de solidarité, de travail d'équipe, permettre le dépassement de soi, tels sont les objectifs de ce Défi !

Après avoir défié les jeunes sur l'ascension d'un sommet de 4000 mètres dans les Hautes-Alpes encadrée par le PGHM, un stage de survie en mer avec la flottille 24 F de Lorient, un triathlon dans le château de Chantilly, un concours culinaire au Manoir Infa, un saut en parachute avec une nuit et une journée au centre d'initiation aux techniques commandos du fort de Montmorency, une épreuve solidaire en binôme handi-valide lors des épreuves sportives du Triathlon du Château, un défi patrimonial et culturel avec la création d'un vitrail, un défi nature portant sur la création et la pose de 100 nichoirs pour Chantilly, sur les traces de l'abbé Charpentier, en 2024, retour au sport à la participation au Marathon de Chantilly, en équipe ou en individuel.

Aussi le dimanche 9 juin 2024, les Cantiliens (15-25 ans) qui se seront engagés dans le projet avec assiduité et qui portent les valeurs olympiques, d'amitié, de respect, de détermination, d'égalité et de courage s'élanceront pour un parcours de 42 km ! Construit en partenariat avec le club de Triathlon de Chantilly, ce nouveau défi sera l'occasion de participer à une aventure collective inoubliable. Alors n'hésitez plus et relevez le Défi !



Renseignements service Jeunesse 03 44 62 70 53



Bonjour Nicolas, vous êtes le nouveau Président de Chantilly Triathlon, un club encore jeune mais qui a déjà marqué l'histoire du sport à Chantilly.

Oui, le club est né en 2010 et a une double vie. La plus visible c'est le Triathlon annuel qui rassemble des centaines de sportifs venus du Royaume Uni, de France et de nos voisins européens. Le cadre exceptionnel de Chantilly, la traversée de Senlis et de la forêt, c'est un parcours qui ne ressemble à aucun autre. Brian, notre partenaire britannique, apporte son expertise et nous, la connaissance du terrain et l'engagement de nos adhérents. L'autre vie c'est celle d'un club qui vit toute l'année, où plus de 110 adhérents s'entraînent chaque semaine à la piscine, roulent sur les routes de l'Oise et courent sur la piste du lycée de Chantilly. Le Triathlon de Chantilly, c'est un week-end formidable mais notre fierté c'est de faire vivre un club bâti sur des valeurs de partage et d'ouverture.

Anne-Claire, vous êtes la secrétaire du club, qui sont vos adhérents ? Des sportifs solitaires attachés à leurs performances ?

Non, l'image du triathlon est celle d'un sport individuel mais ce n'est pas la réalité de notre club, nous y veillons particulièrement. Chacun y est accueilli à partir de 8 ans, notre adhésion est faible et nous prêtons par exemple à nos jeunes une tenue trifonction afin de limiter le coût. Le sport doit être un plaisir, un vecteur de santé et être ouvert à tous ! Nous avons un tiers de pratiquantes et notre volonté d'inclusivité est réelle.

Nicolas, le club a déjà participé au Défi Jeunes proposé par la ville et c'était déjà sur le thème de l'inclusivité.

Oui, en 2018, en lien avec l'Association de Parents d'Enfants Inadaptés, six jeunes cantiliens aidés par notre club sont devenus coachs sportifs et ont accompagné plusieurs jeunes dans une épreuve handisport de notre Triathlon. Cette année, lorsque la ville de Chantilly nous l'a proposé, nous avons immédiatement pensé à un relais de jeunes lors du Triathlon. Nous les coacherons de janvier à juin !

Nicolas, que prépare le club pour cette année Olympique ?

Le triathlon est un sport Olympique et Paralympique, les Français y brillent, hommes et femmes, handicapés ou valides, c'est l'occasion de porter les valeurs de santé, d'inclusivité qui sont les nôtres toute l'année. Nous allons nous associer aux événements de la ville, à commencer par la Cantilienne. Nous sommes cyclistes et nous voulons que les jeunes cantiliens puissent se déplacer en sécurité en ville, nous sommes prêts à intervenir dans les écoles si elles le souhaitent. Nous réfléchissons à proposer l'ouvrir du parc du château lors du Triathlon et proposer des initiations sportives.

Anne-Claire, quelle est la date du défi Jeunes ?

Le 9 juin car le réchauffement climatique ne nous permet plus d'avoir de l'eau en quantité et en qualité fin août !

Information : chantillytriathlon@gmail.com

2024 à l'heure de la transition

Avec la fin de l'année sonne également l'heure du bilan, et celui de 2023 sera pour Chantilly particulièrement rapide à dresser. Peu ou pas de réalisation d'équipements nouveaux, pas de services supplémentaires : les promesses de campagne se sont bel et bien heurtées à l'absence de volonté et l'inertie d'une équipe. Et pour récompenser de leur patience des Cantiliens de plus en plus en proie au doute, ces derniers se sont vus gratifiés d'une augmentation d'impôts de 10% qui ne se justifiait même pas !

Car le prétexte de l'augmentation des dépenses liées à l'énergie ne saurait constituer une explication valable à une telle et si violente revalorisation de notre fiscalité locale. Ce d'autant plus que depuis plusieurs années, nous proposons en effet, pour diminuer nos dépenses d'énergie, des solutions pratiques et concrètes assises sur des dispositifs réglementaires, permettant à moindre coût, de réduire l'empreinte carbone de nos bâtiments et équipements communaux, de baisser la facture de notre éclairage public, de participer activement à la révolution énergétique de nos mobilités. Mais l'ensemble de ces propositions reste lettre morte, alors même qu'il n'en coûterait pratiquement rien à notre ville. Au lieu de cela, il est préféré des dispositifs d'achat groupé d'énergie pour le moins aléatoires présentant d'une année sur l'autre des écarts de prix parfois considérables, et que nous subissons de plein fouet cette année. Finalement, ce sont les Cantiliens qui doivent payer, ce sont nos associations dont on diminue les subventions, ce sont nos commerces qui ne peuvent bénéficier d'un manager de centre-ville, et ce sont des équipements que l'on revoit à la baisse...

Car ne nous y trompons pas, la transition énergétique n'a pas vocation à être violente ou punitive. Certes, elle nécessite un changement substantiel de nos comportements. Mais les modes nouveaux de consommation des ressources et de l'énergie qu'elle propose offrent, par leur dimension renouvelable, l'efficacité (parfois même la performance), la stabilité et une réduction souvent très sensible des dépenses.

Elle est donc vertueuse non seulement d'un point de vue environnemental mais aussi d'un point de vue économique. Ne pas se donner les moyens de ces petits bouleversements qui feront les grands changements, est une erreur dont nous devons rendre compte à nos enfants...

Parce que ce bulletin est le dernier de l'année, toute l'équipe d'Oser Chantilly vous souhaite de merveilleuses fêtes de fin d'année, et vous présente ses meilleurs vœux pour 2024. Que cette nouvelle année vous offre santé et prospérité, qu'elle préserve les vôtres, et donne à ceux qui sont dans la souffrance de regarder demain avec confiance...

L'équipe "Oser Chantilly"
Xavier Boulet
Nathalie Schuhmacher
Thierry Marbach
Bénédicte Goualin

PAROLES DE CANTILIEN

« Un bilan de mi-mandat : équilibre environnemental et économique : des Interrogations !

Des investissements et une participation financière qui pèsent lourd dans le budget environnement de la ville : le projet associatif « JADEN » devenu le seul pôle environnemental de la mairie.

*De 2021 à 2023, des aides et subventions municipales pour un montant estimé à **350 000€**.*

Achat du terrain, clôture, pose de deux caméras de vidéoprotection, achat d'ordinateurs, subventions, projet de mise à disposition du terrain de l'ancienne station d'épuration avec expulsion en cours de l'association qui exploitait le rucher et la mare pédagogique après avoir pris la succession des jardins familiaux.

Un projet onéreux pour le contribuable cantilien de jardin aquaponique durable et écocitoyen sur 3800 m² au milieu d'un site remarquable de 7,5 hectares de jardins. Pour les abris de jardins familiaux, intervention de la mairie à hauteur de 34 000€ alors que cela n'aurait pas dû avoir lieu.

Un programme supplémentaire serait à l'étude avec la création d'une forêt urbaine sur ce site, avec encore plus de subventions dédiées pour atteindre 550 000€. En cours, une étude de valorisation écologique et touristique sur le secteur de la Canardièrre valorisée par les jardins, avec trois bras de la Nonette, la prairie de Manse et des propriétés de l'Institut de France. Quel est le but de cette étude sur un site soumis au respect du testament du duc d'Aumale ?

Budgets participatifs : les 30 000€ seront-ils complètement utilisés par le quartier du Bois-Saint-Denis ?

A quand des caméras dans les quartiers gare des courses, Bois-Saint-Denis et site des jardins familiaux ? Un budget de 352 000€ en 3 ans ! Détail des implantations prévisionnelles ? La résidence de la gare des courses mérite une attention particulière : dépôts de déchets, vols et fréquentations nocturnes.

Déplacements et stationnement : augmentation de l'offre de stationnement quartier de la gare, ouverture d'un parking couvert de 104 places : EFFIA dispose déjà d'un parc de 2174 places. Pourquoi inciter à l'augmentation des déplacements voitures au détriment de la transition écologique : bus, pistes cyclables et garages deux roues, covoiturage. Coût de ce nouveau parking qui ne fait qu'augmenter la vocation «voitures-dortoir» et l'empreinte carbone de ce quartier?

Il faudrait mettre en place un moyen d'interdire aux Cantiliens qui vont à Paris, de se garer sur le parking des lycées (2800 passages de voitures/jour, environ 200 voitures d'usagers de la SNCF : la gratuité sans retombées positives pour la Ville et le quartier) ! Il serait peut-être bien d'y installer des bornes de recharge électrique. Quel est le parc de places de stationnement, EFFIA compris, en ville ? Combien de parkings sont conçus avec des revêtements à infiltration directe, perméables, moyens efficaces d'écoulement et récupération des eaux pluviales évitant inondations et pollution ?

Côté subventions, 147 850€ pour 2023 à l'ensemble des associations culturelles et 215 000€ pour une association à activité environnementale lucrative. N'y aurait-il pas un déséquilibre ? »

Pierre-Étienne Bouchet
Liste "Chantilly plurielle"
06.03.27.53.71, 5 rue Pierre-Émile Leprat, bâtiment A, 60500 Chantilly

SORTIR à CHANTILLY

décembre

Pavillon de Manse

Ouvert du mardi au vendredi de 14h à 17h30.
Programme complet des animations de Noël : 03 44 62 01 33 ou www.pavillondemanse.com

Potager des Princes

Du 26 décembre au 7 janvier
A partir de 15h, spectacles "Guignol", "Turlupiton" et "Les Souris de Brigandouille" et vente de crêpes
Renseignements : www.potagerdesprinces.com

Au Château

Tout le mois et jusqu'au 7 janvier "Noël au Château"
Les 16, 17, 23, 24, 25, 30 et 31 décembre et les 1, 6 et 7 janvier 2024 à 11h Visite guidée des collections de peintures
Jusqu'au 7 janvier 2024 Exposition Les Rembrandt du musée Jacquemart-André
Jusqu'au 7 janvier 2024 Exposition Les manuscrits des ducs de Bourbon (xive – xvie siècle)
Jusqu'au 25 février 2024 Exposition Par-delà Rembrandt, estampes néerlandaises du siècle d'or

Les 14, 22 et 23 décembre

Réunions de Courses

Jeudi 14 décembre

20h Réunion du Conseil municipal Mairie

Samedi 16 décembre

9h30 à 10h30 Permanence de Madame le Maire au quartier de Verdun, ancienne bibliothèque, avenue de Sylvie, Tour n°3

Samedi 16 et dimanche 17 décembre

18h Compétition régionale d'escrime (catégories M11 et M15) Halle des Bourgognes

Jeudi 21 décembre

10h à 12h Atelier de sophrologie destiné aux aidants de proches de malades Alzheimer et/ou d'autres maladies apparentées (gratuit, inscription auprès de France Alzheimer : 03 44 48 63 98 / alzheimer.oise@wanadoo.fr) Médiathèque



Programme disponible à l'accueil de la Mairie et à la Médiathèque

janvier 2024

Samedi 5 janvier

10h30 à 12h30 et 13h30 à 17h30 Don du sang Espace Bouteiller

Les mercredis de la médiathèque

10 janvier à 16h30 : Découverte sonore (+ de 3 ans)
17 janvier à 16h30 : L'heure du conte (+ de 3 ans)
24 janvier à 16h30 : English storytime (+ de 3 ans)
Gratuit, sur réservation au 03 44 57 20 56

Jeudi 18 janvier

10h à 12h Atelier de sophrologie destiné aux aidants de proches de malades Alzheimer et/ou d'autres maladies apparentées (gratuit, inscription auprès de France Alzheimer : 03 44 48 63 98 / alzheimer.oise@wanadoo.fr) Médiathèque

Samedi 20 janvier

17h30 Conférence de l'Université Pour Tous "Le domaine économique de l'abbaye royale de Chaalis" par Nicolas Bilot, Historien et archéologue Espace Bouteiller

Samedi 20 janvier

"Les Nuits de la lecture" sur le thème du corps, en écho aux Jeux Olympiques :

- concert de rock par le groupe Empriz', séances de réalité virtuelle
- spectacle jeune public "De deux choses Lune", rencontre lecture, jeu vidéo "Mario et Sonic aux Jeux Olympiques de Tokyo 2020", jeux de société...
Ouverture de la médiathèque jusqu'à 22h30, gratuit, programme complet sur www.mediathequedechantilly.fr, page Facebook et compte Instagram de la médiathèque

Lundi 22 et jeudi 25 janvier

Collecte des sapins de Noël. Les sapins doivent être sortis la veille au soir de la collecte (sapins naturels non floconnés, nus, sans décorations, sans pochettes et sans emballage plastique. Renseignements Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne au 03 44 62 46 60

Mercredi 24 janvier

16h à 18h, Les rendez-vous de la médiathèque dans les quartiers avec des découvertes sonores, comptines et histoires, salle Claude Rollet, 13 bd Michel Lefebure (gratuit, entrée libre)

Dimanche 28 janvier

Concerts de l'Harmonie municipale (15h30) et du Big Band (17h) Espace Bouteiller

infos CCAC

Descendez au plus près de chez vous avec le DUC !

Fini le retour à la maison dans le froid et la nuit, à partir de 19h, le DUC vous dépose au plus proche de chez vous ! Dans un souci continu du bien-être de ses habitants, la ville et la CCAC renouvellent le service de "descente à la demande". A partir de 19h, demandez à descendre où vous le souhaitez sur l'itinéraire selon la liste des arrêts intermédiaires autorisés (points bleus). Le conducteur vous déposera au plus proche de ce lieu, dans le respect des règles de sécurité et de circulation. Ce service est disponible jusqu'au 31 mars 2024.



Accompagnement fiscal pour les TPE/PME

En partenariat avec la DGFIP 60, la Communauté de Communes de l'Aire Cantilienne met en place une permanence mensuelle, gratuite, sans rendez-vous dédiée aux TPE/PME.

→ L'objectif : répondre aux problématiques rencontrées par les TPE/PME et sécuriser les opérations économiques présentant pour elles des enjeux importants et des risques élevés.

→ Quand ? : de 9 à 12h les lundis 8 janvier, 5 février, 11 mars, 8 avril, 6 mai, 3 juin

→ Où ? A la CCAC, 17 bis rue Guillemot

dgfip40.accompagnement.fiscal.amc@dgfip.finances.gouv.fr.

Retrouvez-nous sur

